

# ENQUÊTE PUBLIQUE

Région Normandie

## PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS PRPGD



Enquête publique réalisée du 1<sup>er</sup> juin 2018 à 9h00 au  
2 juillet 2018 à 17h00

### LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Pierre MICHEL

Jacques ATOUCHE

Pierre GUINOT-DELERY

Natacha LECOQC

Odile MORON

# PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er juin au 2 juillet 2018, le présent procès-verbal de synthèse est produit par référence à l'article R123-18 du code de l'environnement. Ce PV de synthèse de 21 pages relate le déroulement et le climat de l'enquête ainsi que la participation du public. Il présente la synthèse des observations ainsi que les questions et propositions exprimées par le public. Il pose enfin plusieurs questions, résultant des réflexions de la commission d'enquête au porteur de projet, le Conseil Régional de Normandie.

## **DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Plusieurs difficultés ont été rencontrées dans l'organisation de cette enquête parmi lesquelles le non respect, signalé par la Commission, du délai légal des publications réglementaires et au moins deux absences d'affichages sur des lieux de permanence. Par ailleurs, il a été constaté à deux reprises l'absence des registres en début de permanence et, sur plusieurs sites, une incertitude quant au lieu de consultation du dossier et du registre.

L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés dans les conditions décrites ci-après, conformément au planning préalablement établi.

A l'exception des permanences 5 et 9 les Commissaires enquêteurs n'ont rencontré aucune personne lors de leurs auditions.

**Permanence 1 :** Vendredi 1 juin 2018 CAEN Conseil Régional. Pierre MICHEL – Pierre GUINOT-DELERY

La permanence s'est déroulée dans une vaste salle située au premier étage de l'hôtel de région de l'Abbaye aux Dames difficilement accessible aux PMR.

Le registre papier a été récupéré avec le dossier mis à la disposition du public dans un autre bâtiment disposant d'un poste informatique pour la consultation dématérialisée du dossier.

**Permanence 2 :** vendredi 1er juin 2018 Hôtel de Ville d'Évreux 27 – Jacques ATOUCHE

La permanence s'est déroulée dans une vaste salle située au rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville, de 9h00 à 12h00. La ville a mis à disposition un portable de manière à ce que les personnes susceptibles de venir puissent accéder au registre dématérialisé.

Quelques difficultés pour obtenir le registre, mais tout est rapidement rentré dans l'ordre.

**Permanence 3 :** Vendredi 1er juin 2018 Hôtel de Ville de Rouen 76 - Natacha LECOCCQ

La salle de documentation, sise au rez-de-chaussée, a été retenue comme lieu de la permanence de 9h00 à 12h00. L'ordinateur, permettant la consultation dématérialisée du registre, était situé en face de l'accueil et non en salle de documentation.

Par ailleurs, le registre mis à la disposition du public était absent. Les services ont rapidement complété le dossier et retrouvé ce document avant le début de la permanence.

**Permanence 4 :** Lundi 4 juin 2018 Hôtel de Ville de St Lô 50 – Pierre GUINOT-DELERY

La permanence s'est déroulée dans une vaste salle située au rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville de 14h à 17h.

Affichage mairie : Ok

**Permanence 5 :** Mercredi 6 juin 2018 Hôtel de Ville d'ALENCON 61 – Odile MORON

La permanence s'est tenue dans une salle de réunion au deuxième étage de la mairie. Un poste informatique pour la consultation dématérialisée était installé dans le bureau de la Directrice des Services ainsi que le dossier et le registre papier. A cette date, une seule visite sans observation.

**Permanence 6** : Lundi 11 juin 2018 Hôtel de Ville de Bayeux 14 – Pierre GUINOT-DELERY

Le dossier est consultable dans le hall de la mairie où s'est tenue la permanence. Accès PMR ok, mais « ambiance » un peu bruyante.

*\*Affichage mairie non repéré malgré demande.*

**Permanence 7** : Mercredi 13 juin 2018 Hôtel de Ville de CHERBOURG 50 - Pierre MICHEL

La permanence s'est tenue dans une salle au RDC de l'hôtel d'agglomération, accessible sans difficultés pour les PMR.

Le dossier était installé dans le hall d'accueil sur une table à proximité du poste informatique dédié à la consultation dématérialisée.

Pas d'accueil particulier de la part du staff administratif ou des élus.

**Permanence 8** : mercredi 13 juin 2018 Hôtel de Ville de Dieppe 76 – Jacques ATOUCHE

Dossier facilement accessible dans le hall d'accueil, et le bureau mis à disposition était situé juste derrière celui des hôtes d'accueil, accès facile sur internet grâce au code d'accès communiqué.

**Permanence 9** : vendredi 15 juin 2018 Hôtel de Ville des Andelys 76 – Natacha LECOQ

La mairie des Andelys a mis à disposition une petite salle munie d'un bureau avec ordinateur. Cette pièce sert au courrier et n'est pas adaptée à la réception du public. Une observation a été déposée sur le registre.

**Permanence 10** : 15 juin 2018 Hôtel de Ville de FLERS 61 – Odile MORON

La permanence s'est tenue dans un bureau à côté de l'accueil. La responsable de l'urbanisme remet le dossier d'enquête ainsi que le registre.

Il n'avait pas été mis à la disposition du public de poste informatique pour consultation du dossier dématérialisé. L'affichage avait été effectué dans le hall de la mairie.

**Permanence 11** : Lundi 18 juin 2018 Hôtel de Ville d'Avranches 50 – Pierre GUINOT-DELERY

La permanence s'est tenue dans la salle des mariages au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie, accessible sans difficultés pour les PMR (ascenseur).

Affichage mairie : Ok

**Permanence 12** : 19 juin 2018 Mairie de ARGENTAN 61 – Odile MORON

La permanence s'est tenue dans un bureau au sein du service administratif.

L'affichage avait été effectué dans le hall de la mairie.

**Permanence 13** : mercredi 20 juin 2018 Hôtel de Ville de Lisieux 14 – Pierre MICHEL

La permanence s'est tenue dans une salle annexe à la mairie à L'Espace Victor HUGO au RDC d'un bâtiment accessible sans difficulté à tous publics, y compris pour les PMR.

Après un flottement quant à la salle de permanence, la localisation du dossier et du poste informatique, le CE a dû lui-même transporter le dossier et le registre sur le lieu de la permanence située à 500 m de la mairie où ils se trouvaient en consultation. Il a été particulièrement difficile de trouver sur le site un collaborateur de la mairie ayant connaissance de l'existence même de cette enquête.

L'affichage a été réalisé à minima à la mairie et aucun fléchage mentionnant la tenue et lieu de l'enquête publique n'ont été constatés.

**Permanence 14** : mercredi 20 juin 2018 Hôtel de Ville du Havre 76 – Jacques ATOUCHE

La permanence s'est tenue dans la salle « la palmeraie » au RDC de la mairie, accessible sans difficulté pour les PMR.

Un code a été communiqué pour pouvoir accéder au fichier dématérialisé.

**Permanence 15** : jeudi 21 juin 2018 Hôtel de Ville de Rouen 76 – Natacha LECOCCQ

Comme précédemment, la salle de documentation, sise au rez-de-chaussée, a été retenue comme lieu de la permanence. Le registre papier avait disparu à l'arrivée du Commissaire Enquêteur. Les services ont retrouvé ce document en début de permanence.

Personne n'est venu lors de cette permanence.

**Permanence 16** : samedi 23 juin 2018 Hôtel de Ville de St Lô 50 – Pierre GUINOT-DELERY

Même salle que pour la permanence du 4 juin.

**Permanence 17** : mercredi 27 juin 2018 Hôtel de Ville d'Evreux 27 – Natacha LECOCCQ

Une salle de réunion a été mise à disposition pour accueillir le public. A l'arrivée du Commissaire Enquêteur, le service de l'accueil a apporté un ordinateur portable, connecté sur le site de la région.

**Permanence 18** : mercredi 27 juin 2018 Hôtel de Ville d'ALENCON 61 – Odile MORON

La permanence s'est tenue dans le même bureau que la permanence n° 5 et dans les mêmes conditions.

**Permanence 19** : jeudi 28 juin 2018 Hôtel de Ville de Bernay 27 – Jacques ATOUCHE

La permanence s'est tenue dans une salle de l'hôtel de ville. Le dossier et le registre ont été récupérés à 200m du lieu de la permanence, à la médiathèque.

**Permanence 20** : lundi 2 juillet 2018 CAEN Conseil Régional - Pierre MICHEL – Pierre GUINOT-DELERY – Jacques ATOUCHE – Natacha LECOCCQ – Odile MORON

Le Conseil Régional a prévu que l'accueil se déroule dans le hall de réception où sont disposés, le registre, le poste informatique et trois exemplaires du dossier. Ce hall, muni d'une borne d'accueil et de personnel en conséquence, est un lieu où les visiteurs peuvent obtenir de rapides renseignements quant à la direction à prendre au sein des bâtiments mais, ne constitue en rien une pièce sereine de discussion ni un endroit où la commission est en mesure de travailler pendant trois heures.

Ce hall, hormis la petite table où l'ordinateur est disposé pour la consultation dématérialisée du dossier par le public, ne dispose que de petits canapés.

La commission a donc demandé la mise à disposition d'une véritable salle permettant un accueil de qualité du public il est donc convenu de retourner dans la salle où s'est déroulée la permanence 1. Après ½ heure de déambulation dans les dédales de l'Abbaye aux Dames la salle est retrouvée mais toujours aussi difficilement accessible aux PMR.

## **OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC LORS DE L'ENQUETE.**

Au total, durant cette enquête, 2 personnes se sont rendues aux 20 permanences qui se sont tenues. D'autres ont déposé leurs observations en dehors de permanences et sur le registre numérique dédié à l'enquête. Ainsi, la commission a comptabilisé au total 49 observations.

1152 visiteurs se sont rendus sur le site. Il y a eu 928 téléchargements de documents.

Six (6) thèmes différents ont retenu l'attention de la Commission d'Enquête. Pour chacun d'eux, il est indiqué ci-après le nombre d'observations enregistrées. Plusieurs thèmes peuvent être traités dans une même observation ; c'est le thème dominant qui est retenu.

- **TRI / COLLECTE : 13**
- **CENTRES D'ENFOUISSEMENT : 10**

- **TARIFICATION : 9**
- **GENERALITES : 8**
- **DÉPÔTS SAUVAGES : 3**
- **ECONOMIE CIRCULAIRE : 3**

Deux (2) observations hors sujet n'ont pas été prises en compte dans ce tableau (*observations 1 et 11*)

Dans le résumé ci-après, sont consignées par thèmes, les observations du public ; pour certaines, nous n'avons pas trouvé, dans le dossier d'enquête, de réponses claires aux questions soulevées.

Les pièces jointes à ces observations sont visibles sur le site du registre numérique.

## **QUESTIONS POSÉES AU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE**

### **TRI / COLLECTE :**

#### **Observation N° 6 : Anonyme**

Besoin d'encourager le compostage des déchets organiques qui représentent une très grande partie des déchets ménagers. Proposer des composteurs publics de proximité en ville dans chaque quartier afin de recueillir les déchets organiques dont le compost pourra être utilisé pour les espaces verts et fleuris, et faire la publicité pour le compostage. Jeter / avoir à gérer des déchets organiques qui peuvent retourner à la terre est un non-sens, mais la population n'en est en grande partie même pas consciente.

#### **Observation N° 7 : Anonyme**

J'habite près d'un centre d'enfouissement et mes déchets partent dans un autre département. ...? Je me pose des questions quant au coût. Le tri est mal organisé : différent d'une commune à l'autre. On ne donne pas aux particuliers les moyens de le mettre en place : poubelles de différentes couleurs pour entreposer les sacs. Ne serait il pas moins cher et générateur d'emploi d'ouvrir des centres de tri où le tri des déchets serait assuré par des humains?

#### **Observation N° 9 : Emmanuel HUET (Particulier)**

Suite à ce projet, la seule action engagée dans mon agglo a été la réduction de la collecte des déchets verts. Ce ramassage est maintenant limité et ne prend pas en compte la taille du terrain, alors que l'assise de la TOM est sur le foncier. Il débouche sur une pollution supplémentaire par tous les véhicules qui doivent porter individuellement les déchets supplémentaires au centre de traitement ou au brûlage sur site des déchets vert.

Pour le reste, fixer des objectifs de réduction des déchets sans agir en amont est juste incohérent.

#### **Observation N° 10 : Davy MERIEN (Particulier)**

Aujourd'hui et avant d'aller plus loin dans la gestion des déchets il faudrait déjà que le contenu de la poubelle jaune soit le même partout en France. C'est aux entreprises qui répondent à l'appel d'offre de se mettre au service des clients. Quitte à trier ce qui l'a mal été par les amateurs en retraitement de déchets que sont les citoyens.

#### **Observation N° 14 : Jean CONSTANTINIDIS (Particulier)**

Pour limiter les déchets de plastique, incitez les commerces à retourner à la bouteille en verre ou consignez les bouteilles en plastique. Ca se fait déjà ailleurs. Les consommateurs reçoivent

quelques centimes pour rapporter les bouteilles en plastique dans un automate contre un bon d'achat.

Imposez aux déchetteries de pratiquer le compostage des coupes de branches et de tontes de jardins. C'est déjà pratiqué à Valognes, mais pas sur Les Pieux. Les habitants pourraient, ensuite, aller récupérer du compost à moindre coût et ça éviterait de brûler les branches.

Proposez de généraliser les ateliers de réparation de l'électroménager et imposez aux fabricants de stopper l'obsolescence programmée des appareils électroménagers.

Imposez une véritable politique contre les sacs en plastique non recyclables. Renseignez-vous en Italie où ils ont des sacs 100% biodégradables. Chez nous, le plastique prétendument l'être ne l'est pas. Il se fragmente en centaines de particules mais reste intact.

Certaines mairies proposent des poules pour manger les restes de repas plutôt que de les retrouver dans la poubelle. C'est peut-être aussi une bonne solution pour certaines personnes. Ou proposez aux citoyens de descendre leurs bacs d'épluchures dans un bac à compost.

#### **Observation N° 16 : Laure-Marine HOUEL (Particulier)**

Dans certaines communes de la région (Blangy pont l'évêque intercom par exemple) on peut mettre à recycler tous les plastiques, il faudrait étendre cette possibilité à toute la région

#### **Observation N° 17 : Jean-Lionel Capelle (Particulier)**

Locataire d'un appartement à Caen et soucieux de la réduction et la valorisation de nos déchets, je vous soumetts une suggestion.

En effet, j'ai acheté une petite poubelle d'appartement pour récupérer mes déchets biodégradables (épluchures, marc de café, serviettes en papier...). Depuis trois ans, je recherche des lieux où déposer ces déchets pour qu'ils se décomposent et puissent être utilisés comme engrais. Il n'y en a pas...

Les communes de l'agglomération encouragent les habitants qui possèdent un terrain à se munir d'un composteur. Pourquoi ne pas solliciter ceux vivant en appartement ? Offrir les petites poubelles pour récupérer les déchets et proposer des points de dépôts dans les parcs de la ville par exemple (colline aux oiseaux...) serait une belle idée !

#### **Observation N° 28 : Laurent COLASSE Association SOS MAL de SEINE (Association)**

80% des déchets marins viennent de la Terre donc d'une collecte imparfaite et de pollutions volontaires ou indirects.

L'Etat s'oriente vers des sanctions à appliquer réellement aux contrevenants pour lutter contre les déchets sauvages (exemple extrême des dépôts mafieux de Carrières-sous-Poissy 78). Nous apprécions ce sursaut d'action mais nous pensons fortement qu'une refonte du système de collecte essoufflé d'imperfections (déchetteries inégalitaires) doit être posé avant de vouloir punir les associatifs, inciviques ou nonchalants. Alors qu'une taxe incitative délirante sur les ordures ménagères se profile et qu'aucune solution n'est apportée aux déchets d'activités des travailleurs dissimulés (10,8% de l'activité française -PIB- selon la Commission européenne et le Conseil économique, social et environnemental) ou aux déchets d'existence de certaines populations nomades ou réfugiées.

Nous sommes absolument convaincus que LA LOI sera contournée immédiatement et que les déchets seront rejetés directement dans les cours d'eau et notre grand fleuve. (Comme est convaincu du désastre annoncé l'ensemble de notre réseau d'observation des échouages atlantiques de plus de 1000 bénévoles). Nous devons trouver des solutions de gestion efficaces et égalitaires. Par pitié, pas plus de taxes que les citoyens chercheront à éviter mais de la gratuité des services et de la récompense pour certains apports volontaires ! Le but étant de sauvegarder l'eau et la biodiversité, nos biens publics les plus précieux, mais également d'augmenter le volume de matière recyclable pour une économie circulaire renforcée, donc de l'emploi associé.

Notre communauté européenne s'est fixée le but de réduire les déchets marins (OSPAR puis DCMM), la région Normandie est fortement impactée par son grand fleuve (bassin drainant les eaux

d'¼ de la population française et de 40% de l'activité économique), sa façade maritime et portuaire, ses déchets côtiers (la plus grande de France se situe au Havre mais il y'en a bien d'autres à traiter en Normandie).

Comptez-vous intégrer les décharges côtières dans le PRPGD ? Il y a une extrême urgence à intervenir sur les éboulis de plastiques qui s'effondrent dans la Mer avant les prochaines tempêtes hivernales qui viendront encore grignoter la falaise-vidé-ordure de Dollemard au Havre.

Une meilleure gestion de la réception des déchets d'activités ou de la vie courante des professionnels du trafic fluvial et maritime doit être recherchée :

- Déchets et Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la batellerie (ex : Barrages d'Amfreville 27)

- Déchets et OMR dans les bassins portuaires (ex : GPMH 76)

Notre grand fleuve et nos rivières sont donc devenus par lessivage le triste reflet d'une société de consommation effrénée et nomade. Comment comptez-vous participer à La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ? Allez-vous aider à la pérennisation indispensable des nettoyages des berges pour épargner un peu cette Mer qui nous fait travailler et manger ? (Exemple du site fluvial de Quevillon 76 jamais nettoyé malgré nos nombreuses alertes depuis 2008)

Nos voies de communications (chemins isolés ou de halage, grandes artères ou périphéries des villes) sont donc devenues le théâtre de nombreuses décharges sauvages parfois visibles de tous durant des mois : C'est un fléau devenu courant dont personne ne s'étonne même plus... Comment comptez-vous gérer cela ?

Depuis toujours, La Normandie est rayonnante économiquement et de nombreux professionnels de la route y viennent en transit depuis toute l'Europe... Nous observons un état de saleté typique et récurrent de ces zones d'attentes industrielles ou portuaires. Quand allons-nous donner à ces travailleurs des conditions d'accueil dignes d'un pays développé ! La région et ses entreprises ont un rôle à jouer dans un progrès plus que nécessaire dans la gestion des déchets d'activités du transport et de la salubrité publique en général.

Nous vous demandons de comprendre notre incompréhension croissante et légitime devant les parties de ping-pong des responsabilités sans cesse rejetées en ce qui concerne l'ensemble des déchets dit « orphelins » qui polluent notre environnement et sa biodiversité. Nous vous demandons également de solliciter l'état, les institutions et les autres collectivités pour établir ensemble un inventaire exhaustif et public de nos anciennes décharges plus ou moins autorisées dans chaque commune de Normandie.

#### **Observation N° 31 : Anonyme**

Réalisation d'une étude sur le ramassage et le traitement des déchets verts (possibilité d'offrir des composteurs), réductions des déchets à leurs sources, harmonisation du tri sélectif dans toute la Normandie pour les particuliers et informations

#### **Observation N° 33 : Hélène LE GUENNEC (Particulier)**

Pour la mise en place de ce plan, je pense qu'il serait intéressant de travailler auprès des commerces de proximités en les sensibilisant et en incitant les particuliers à venir avec leur propre contenant afin d'utiliser moins d'emballages (exemples: le papier qui entoure la baguette de pain, le papier qui est utilisé pour contenir la viande...).

Ce sont des petites actions, mais impactent directement la quantité des déchets au sein des foyers. Cela nécessite de grands moyens de sensibilisation et de communication mais il me semble judicieux de travailler directement à la source.

Les emballages sont la première source de déchets au sein des foyers.

#### **Observation N° 34 : Gérard Legrand (Particulier)**

L'arrivée du compteur linky va provoquer la gestion de nouveaux déchets électriques! En effet nos matériels électriques, surtout les ordinateurs, matériels professionnels, électroménagers

vont avoir une durée de vie plus courte du fait de la pollution de la fréquence des 50hz provoqué par le cpl qui auparavant était filtré par EDF! C'est un peu comme si vous mettiez un carburant de mauvaise qualité dans votre voiture!

**Observation N° 35 : Nicolas DHESSÉ (Particulier)**

Quel grand manque de composteurs collectifs. Des installations de ce type auprès des résidences urbaines pourraient fortement impacter le recyclage des normands.

**Observation N° 37 : Marc LE ROCHAIS (Particulier)**

Le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Normandie appelle de ma part une observation sur la problématique des transports.

Les flux transportés pour la globalité des déchets sont très importants et se chiffrent en millions de tonnes. Des milliers de poids lourds acheminant des déchets se retrouvent sur les axes routiers normands. Ceci n'est bien sûr pas sans conséquences sur l'environnement, le cadre de vie et l'insécurité routière. Ce phénomène risque de s'accroître avec la fermeture de centres d'enfouissements techniques, qui entraîneront un report vers d'autres unités de traitement plus lointaines, y compris hors région. La région de Bayeux par exemple, suite à la fermeture du CET d'Esquay sur Seules, expédie par voie routière ses déchets ménagers et les produits issus de la collecte sélective vers l'incinérateur de Colombelles et Caucicourt.

Si le report modal vers les modes peu polluants que sont la voie d'eau et la voie ferrée sont mentionnés page 142 et page 160, celui-ci ne fait l'objet d'aucune étude sérieuse dans le document soumis à enquête publique. Le dossier ne comporte aucune cartographie du réseau fluvial (axe Seine) ni du réseau ferroviaire fret (avec mention des installations terminales embranchées). Les principales installations de traitement des déchets, notamment dans les agglomérations caennaise, rouennaise et havraise sont-elles susceptibles d'être desservies par péniches ou wagons ? Il est surprenant qu'Ecorail, filiale de la SNCF spécialisée dans le transport de déchets ménagers, ne soit pas consultée par la Région pour étudier concrètement la faisabilité d'un report modal sur une partie des flux. D'autant plus que la Région se présente comme le chantre du ferroviaire avec son "plan Marshall" du rail ! C'est d'autant plus étonnant que ce système fonctionne parfaitement dans le département limitrophe de l'Oise dans les Hauts de France, où le SMDO utilise le train depuis des années pour le transport des déchets ménagers, sans passer par Fret SNCF mais par la filiale VFLI ! Il ne fallait pas aller chercher bien loin...

Ce volet report modal totalement éludé est problématique car les enjeux environnementaux sont très importants. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce-jointe un article que j'ai réalisé pour la revue spécialisée Ferroissime, qui traite de l'expérience picarde. Avec un peu de volonté politique, ce procédé innovant et exemplaire pourrait être transféré à la Normandie.

Je vous demande donc d'émettre une réserve sur ce point quant au projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Normandie.

**Question 1 :** *Comment la région entend-elle répondre aux attentes d'harmonisation sur ces problématiques ?*

**Question 2 :** *Le Conseil Régional compte-t-il intégrer les décharges côtières dans le PRPGD et de quelle manière ?*

**CENTRES D'ENFOUISSEMENT :**

**Observation N° 2 : Anouk DUREY (Particulier)**

Avant tout, félicitations pour la mise en place du PRPGD qui valorisera les pratiques écologiques vertueuses. Vivant aux abords de l'ISDND de Mercey, gérée par le SETOM, j'ai subi de plein fouet, comme de nombreux autres résidents de notre commune et des communes voisines (la Chapelle Réanville, St Just, St Vincent, St Marcel...) les méfaits polluants liés aux extensions du site

actuel de l'ISDND de Mercey-La Chapelle. J'ai remarqué que le tonnage entrant pour ce site de stockage n'est pas mentionné p. 104 du projet de PRPGD dans votre état des lieux, ce qui est surprenant : tous les autres centres de stockage ont communiqué, semble-t-il, leur chiffre de tonnage. Nous sommes nombreux à nous inquiéter du devenir de ce site, et bien que l'engagement de sa fermeture en 2020 ait été posé publiquement, il faut savoir ce qui sera réellement mis en oeuvre dans le respect de votre plan. Ainsi, avoir l'assurance d'aucune extension à un 6ème casier. Ecole et communes jouxtent cette ISDND dont la déchèterie déborde...

### **Observation N° 3 : association CEVE (Association)**

1 - Pourquoi n'y a-t-il aucun registre "papier" à la mairie de Vernon ou celle de Saint-Marcel, deux importantes communes concernées directement par le centre de stockage du plateau de Madrie situé à Mercey et la Chapelle-Longueville (ex Réanville) ?

2 - Le SETOM a-t-il approuvé et validé votre PRPGD ? Sauf erreur de lecture, aucun document du SETOM n'apparaît dans vos annexes.

3 - Sauf erreur de lecture, pourquoi le tonnage annuel entrant à l'ISDND de Mercey en 2015 n'est-il pas indiqué dans votre état des lieux des ISDND (p;104 du document "Projet PRPGD" paragraphe 5.2.9.1), alors que les autres ISDND ont, communiqué le volume du tonnage entrant en 2015 ?

4- Pourquoi l'année de référence pour la baisse graduelle de tonnages enfouis dans les ISDND est celle de 2010, alors que vous indiquez les tonnages de 2015 ?

5 - Ne faudrait-il pas indiquer également dans votre état des lieux les tonnages des ISDND en 2010 puisqu'il s'agirait, d'après votre projet, des tonnages de référence à partir desquels la diminution de tonnages enfouis devra être effective en 2020 puis 2025 ? Les ISDND, et celle de Mercey, possèdent forcément ces chiffres. Du moins nous l'espérons !

6- Quels contrôles prévoyez-vous dans le cas d'une demande d'extension de casiers pour les ISDND toujours en cours d'exploitation jusqu'à 2020 ? Vos indications sont peu explicites : il faudrait exiger des études d'impact, des bilans, notamment éco-environnementaux, et en terme de tri, des dernières années d'exploitation... et que ces exigences soient indiquées dans votre PRPGD.

7- Pouvez-vous assurer et certifier que l'ISDND de Mercey ne déposera aucune demande d'extension, ainsi que cela a été annoncé publiquement par la présidence du Setom ?

8 - Bien que la fermeture de cette ISDND soit programmée officiellement en 2020, ainsi que vous l'indiquez dans votre projet de PRPGD, qu'est-ce qui garantit une impossibilité d'extension soudaine à un 6ème casier, voire davantage, dans le cas "d'utilité publique" (servitude publique ?)

9- L'actuelle présidence du SETOM s'est engagée publiquement à ce qu'il n'y ait aucune extension de l'ISDND de Mercey, autrement dit "pas de 6ème casier" a affirmé cette présidence en CSS (nous y participons) ainsi que dans la presse régionale. Cet engagement ne saurait être remis en compte, mais notre association, méfiante du fait des très nombreuses pollutions et paroles non tenues lors des années précédentes (depuis 2011 jusqu'en 2014 particulièrement), avec les problèmes connus depuis et rendus publics, a besoin d'un engagement ferme et définitif des organismes compétents, et que cela soit spécifié dans votre PRPGD d'une manière ou d'une autre.

10 - L'ISDND de Mercey-La Chapelle Longueville est située à une forte proximité de communes, notamment une école à la Chapelle Réanville-Longueville, mais aussi Mercey, bien sûr, St Vincent des Bois, St Just, St Marcel... et le dernier incendie en date, celui dans une partie du 5ème casier il y a moins de 10 jours, pose la question cruciale de la sécurité de ce site industriel bâti si près de communes. Les pollutions (fumées, gaz H2S, eaux...) impactent potentiellement tout le territoire périphérique, jusqu'à Vernon. Quel est l'avenir envisagé de ce site une fois sa fermeture réalisée ?

11 - Les dysfonctionnements avérés de la déchèterie de la Chapelle Réanville, notamment les fortes carences du tri, impactent probablement la vitesse de remplissage du 5ème casier de l'ISDND de Mercey en cours d'exploitation. Comment évaluer l'impact de ce genre de dysfonctionnement lié à un tri peu efficace ?

12 - Votre proposition de PRPGD met en avant les pratiques vertueuses pour l'environnement, le tri, le recyclage... Pourrait-il être envisagé un " recyclage" de l'écoparc de Mercey et des 5 casiers de stockages, exploités, refermés, le 5ème (et dernier, normalement) étant en cours d'exploitation, écologiquement vertueux ? Lieu de formation, d'insertion... Quelque chose de valorisant et créateur d'emplois dans la région. L'idée de la ressourcerie a été évoquée en CSS.

13- Ne faudrait-il pas que votre projet de PRPGD mentionne l'obligation d'entretenir les ISDND une fois celles-ci fermées ? Pour celle de Mercey, cette obligation apparaît dans les arrêtés préfectoraux mais pourquoi pas également dans le PRPGD ? Ainsi, pour l'ISDND de Mercey, l'obligation de gérer et entretenir le site pendant 30 années après la cessation de l'exploitation, faute de quoi d'importantes et irréversibles pollutions auraient lieu : eau, terre, air... les nuisances, odeurs nauséabondes... (de mémoire, il semble que c'est 30 ans après fermeture)

Sans doute y a-t-il d'autres questions et remarques nécessitant de votre part des précisions totales et claires, allant dans le sens des pratiques vertueuses et respectueuses de l'environnement que vous préconisez. Nous reviendrons vers vous si c'était le cas.

#### **Observation N° 4 : Anonyme**

Ma famille habite à la Chapelle Réanville, pas loin de l'école, et on sent souvent de très mauvaises odeurs qui viennent du centre d'enfouissement, surtout quand il pleut comme aujourd'hui : ça vient de la déchetterie et le CET de Mercey (Setom). Pourquoi est-ce que ça continue ? Il y a eu un incendie il n'y a pas longtemps, ce n'est pas du tout rassurant. Dans notre lotissement, on s'inquiète tous pour l'avenir, on a nos enfants ici, et on a l'impression que l'écoparc de mercey est à l'abandon. Pas rassurant du tout et c'est très près de nous, moins d'1 km. On nous a parlé de votre plan, c'est très bien, mais il faut que ce plan rassure davantage sur les mesures de contrôles du CET de Mercey où il y a eu beaucoup de problèmes de pollution en 2013 et même après, on ne peut pas oublier. Aujourd'hui, par exemple, ça sent le gaz (H2S), l'oeuf pourri, par endroits. Proche de nos maisons.

#### **Observation N° 18 : Anonyme**

Avez-vous prévu le nombre et les lieux des futurs centres d'enfouissement lorsque ceux qui sont en exploitation seront arrivés à saturation ?

#### **Observation N° 19 : Anonyme**

La décharge de Brametot est un vrai scandale. Chaque jour le ballet incessant de camions déposant des déchets à enfouir forme une montagne de terre qui ne fait que cacher l'horreur. En plein pays de Caux , au abords de terres agricoles , de villages et du petit fleuve du Dun depuis des décennies nous polluons la terre , l'air, l'eau et le paysage . L'odeur nauséabonde se sent à des kilomètres.

Je pense qu'il serait bon de prendre conscience de ce que nous jetons, de ce que nous produisons. Il faut impérativement faire des campagnes pour sensibiliser la population sur le recyclage, le zéro déchet, le compostage, la consommation plus respectueuse de l'environnement. Les déchets viennent de tous : entreprises et particuliers. Ces notions sont encore trop abstraites dans la plupart des esprits voire inconnues. Il est certain que Brametot est (loin) d'être le seul exemple !

#### **Observation N° 30 : Anonyme**

S'occuper des déchets déjà présents en les recyclant pour le chauffage plutôt que chercher à cacher les nouveaux. Dollemard en seine maritime et Condé sur Noireau dans le calvados sont des décharge à ciel ouvert. Mais pas comme à Saint-Lô ou l'usine polluée plus qu'elle n'aide les riverains.

#### **Observation N° 32 : yoann LEFRANCOIS (Particulier)**

Je vis à coté d'un centre d'enfouissement qui n'a rien de propre et qui vient d'être gravement incendié à cause de leur incapacité à gérer les déchets !! Je ne vois pas comment une réduction des

déchets pourrais ce faire du jour au lendemain vu les gains financier que ca apporte a tous les concerné, je transporte régulièrement du DIB ou végétaux broyé et je ne vois vraiment pas comment il serait possible de réduire la production de déchets ... commencez par être plus ferme avec ceux qui gère les déchets.

**Observation N° 36 et 38 : Nicolas MOLLIARD (Entreprise SUEZ) Déposé également sur le registre disponible à l'Hôtel de région à une date non mentionnée.**

Vous trouverez en pièce jointe copie d'un courrier adressé au Président du Conseil Régional, l'informant d'un projet de poursuite d'exploitation de notre Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux des Aucrais située sur le territoire des communes de Bretteville le Rabet, Cauvicourt et Urville (14). Nous anticipons dès aujourd'hui un vide de fouille résiduel autorisé de près de 2 millions de m<sup>3</sup>, soit une durée d'exploitation complémentaire post 2026 d'environ 9 ans aux conditions fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation initial et aux arrêtés préfectoraux complémentaires en vigueur. Ce projet d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter qui va être déposée ce vendredi 29 juin 2018 en préfecture du Calvados en présence des services de l'état (Sandrine ESTIENNE, Adjointe au chef de l'unité départementale du Calvados - rendez-vous confirmé par la pièce jointe à la présente).

**Observation N° 42 : Association CEVE- Collectif Eco-Veille Environnement (Association)**

L'association CEVE-Collectif Eco-Veille Environnement- est rassurée de constater l'expression d'un engagement sur la réduction des déchets enfouis en Normandie.

Cependant : nous regrettons l'absence de visibilité donnée sur la gestion future des sites d'enfouissement actuels. Notamment, pas de données exhaustives par ISDND : tonnages enfouis / capacité restante / durée d'exploitation prévue / extensions prévues à ce jour. Il n'y a pas de prospective détaillée à moyen et long termes.

Cette absence de données est particulièrement notable pour l'ISDND de Mercey / La Chapelle Longueville, les tonnages actuels n'étant pas mentionnés dans le tableau. Nous faisons d'ailleurs remarquer que le tonnage prévu par l'arrêté d'exploitation est très surestimé par rapport au réalisé actuel et ne devrait en aucun cas être considéré comme une référence.

Nous regrettons que le SETOM n'ait pas exprimé d'avis sur ce plan et donc apporté les éclairages qui auraient été nécessaires.

Nous resterons attentifs à ce que les arrêtés d'exploitation soient mis en cohérence avec ce plan, avec toute la transparence attendue : notamment comment les ajustements de tonnages autorisés par site seront déployés depuis les objectifs globaux du plan.

Nous regrettons aussi que la réflexion sur la collecte des déchets et le réseau de déchèteries ne soit pas plus précise, sans visibilité sur le déploiement global de la prévention en Normandie, élément majeur de la réussite du plan.

**Question 3 :** *Pour les décharges à ciel ouvert, pratiquant l'enfouissement, la région évoque des campagnes de sensibilisation. A-t-elle déjà recensé les « campagnes » à mener avec un éventuel découpage du territoire, compte tenu de comportements locaux constatés, après échanges avec les gestionnaires ?*

**Question 4 :** *Comment la Région envisage-t-elle concrètement la mise en œuvre de sa politique publique confrontée à des orientations plus financières et économiques du monde du privé, gestionnaire de ces centres ?*

**Question 5 :** *Quelle anticipation la Région envisage-t-elle quant au devenir des sites d'enfouissement en situation de saturation ou en difficulté économique ?*

**Question 6 :** *Quels enseignements la Région tire-t-elle des difficultés évoquées concernant le site de Mercey ? Comment envisage-t-elle un accompagnement de la gouvernance ; une réflexion est-elle en cours ?*

#### **TARIFICATION :**

##### **Observation N° 5 : Romain HUET (Particulier)**

Fournir des poubelles à chaque particulier et facturer en fonction du poids de déchets non recyclable. Comme cela ce fait dans les pays du nord...

##### **Observation N° 8 : Anonyme**

Faciliter le tri dans les ménages en distribuant gratuitement des poubelles ou des sacs de tri et des composteurs et parallèlement, inciter au tri par la fiscalité en taxant les poubelles de déchets non recyclables en fonction du poids par habitant du foyer. Que ces mesures soient les mêmes dans toutes les communes. Pour les villes, le compostage en appartement étant plus difficile, mettre à disposition des composteurs collectifs au pied des immeubles. Enfin, inciter la population à diminuer ses déchets par l'éducation (plaquettes explicatives, réunions publiques, valorisation d'idées innovantes par la création de bourses, récompenses ou mise en œuvre de l'idée en question...)

##### **Observation N° 13 : Anonyme**

Dieppe en sous-traitance pas de tri sauf quand un élu arrive, c'est hyper sale et mal géré.

Faire payer un tri alors que ce tri est enterré ou brûlé car la Chine ne rachète plus, c'est une aberration !

Ne plus autoriser la sous-traitance qui coûte trop cher aux villes et un contrôle plus stricte fait par l'opposition politique pour éviter les accords de convenance.

##### **Observation N° 15 : Martine DESCHAMPS (Particulier)**

Demande de prélèvement des plastiques (boîtes jaunes) et des déchets verts dans ma commune.

Payer au poids le traitement de ordures ménagères

Modifier les conditionnements dans les services de restauration de l'hôpital de Falaise (plastiques utilisés +++)

S'inscrire par tous les moyens dans une démarche des non pesticides et autres produits chimiques toxiques.

##### **Observation N° 22 : Roger ANQUETIL (Particulier)**

Faire payer ordures ménagères en fonction du poids et favoriser le recyclage.

##### **Observation N° 24 : Anonyme *Pièce jointe***

Qu'est ce qu'attend la Normandie pour mettre en place le pesage de la poubelle directement derrière le camion, moins on tri plus on paye. Instructif si vous regardez ce reportage au JAPON.

##### **Observation N° 26 : Anonyme**

Habitant depuis 2 ans dans la région, j'ai été surprise par la gestion des déchets ménagers dans le Cotentin... Des poubelles posées à même le trottoir, des containers de tri peu présent sur toute la commune obligeant les particuliers à prendre leur voiture. Pas très écologique non ?

Avant, je vivais dans une commune bretonne avec un système de ramassage et recyclage au top. 2 poubelles, une jaune et une normale pucées qui sont scannées à chaque fois qu'elles sont vidées dans le camion. Le particulier payé donc sa " redevance " en fonction du poids de sa poubelle. Bien pratique pour inciter à faire du tri. Quant à la structure de prise en charge des déchets, rien à dire. Le tri est effectué par des machines très sophistiquées ou bien grâce à des employés (le plus

souvent des gens en situation de handicap). Et je payais moins cher de taxe ordure qu'en Normandie ! Il serait peut être temps que la Normandie bascule dans le 21ème siècle

#### **Observation N° 29 : Anonyme**

Il est nécessaire pour la gestion des déchets d'en prévenir la production A LA SOURCE ceci devrait passer par la mise en place d'outils obligeant les industriels à minimiser la production de déchets, tant lors de la phase de production que la phase de commercialisation. Les outils pourraient se traduire par une réglementation, des aides de la Région à cette transition, des actions de sensibilisation.

#### **Observation AN2 : Nicole BALNARY et Olivier LECLERCQ de Vernon Registre des ANDELYS**

Actions prévues dans le plan :

- La tarification incitative doit être déployée le plus rapidement possible à 100% de la population pour appliquer le principe du pollueur/payeur
- Déchets d'entreprises : tonnages non challengés
- Nécessité d'imposer aux entreprises la mise en place des cinq flux
- Stockage en décharge : les objectifs sont peu ambitieux et donc un plan de fermeture des décharges devrait être proposé avec fermeture totale en 2025
- La Normandie ne doit pas cautionner la production de déchets de l-Ile de France en augmentant ses capacités d'accueil des déchets.

Concernant les particuliers, la mise en place de consignes (exemple des consignes pour les bouteilles à gaz) minimise les déchets. Le tri sélectif pourrait également être amélioré par la rétribution des « bons » trieurs (exemple du tri du verre au Canada).

Plusieurs contributeurs (dont M. Huet) ont évoqué l'idée d'instaurer, pour les particuliers, une redevance calculée en fonction du poids de la poubelle ou d'affiner le concept en fonction du poids spécifique des déchets non recyclables (dont Mme Deschamps). Des exemples étrangers sont cités à l'appui et l'objectif est avancé que ces mesures fassent l'objet d'une tarification régionale.

**Question 7 :** *le PRPGD mentionne « l'engagement d'une réflexion sur la tarification incitative », laquelle est qualifiée de dispositif « complexe » dans l'état des lieux. Pouvez-vous préciser, en réponse à ces suggestions de citoyens, le cadre (participants), le calendrier et les orientations initiales de cette démarche ?*

L'observation suivante a été mentionnée dans le registre électronique : « Concernant les particuliers, la mise en place de consignes (exemple des consignes pour les bouteilles à gaz) minimisent les déchets. Le tri sélectif pourrait également être amélioré par la rétribution des « bons » trieurs (exemple du tri du verre au Canada).

**Question 8 :** *Ces propositions vous semblent-elles recevables et pouvoir donner lieu à approfondissement ?*

Dans sa contribution figurant dans le registre dématérialisé, M. Deguy considère que « encourager la gratuité des déchetteries c'est nous rendre service et nous ferons des économies sur le nettoyage des décharges sauvages ».

**Question 9 :** *Partagez-vous cette analyse ?*

L'observation suivante a été relevée dans le registre électronique : « Faire payer un tri alors que ce tri est enterré ou brûlé car la Chine ne rachète plus, c'est une aberration ! »

## Question 10 : Que vous inspire cette remarque ?

### GENERALITES :

**Observation N° 39 : Groupe des élu.e.s régionaux Normandie Ecologie - EELV (Élu)** Ne figurent ci-dessous que les conclusions de la totalité de l'observation déposée que l'on peut aisément retrouver sur le site du registre dématérialisé.

Les données exposées dans le PRPGD paraissent relativement bonnes, sauf sur certaines typologies d'usines où il faudrait connaître les capacités autorisées, en particulier pour les biodéchets et les déchets ultimes. Toutefois, concernant la partie purement « programmatique » du PRPGD en sa fonction d'orientation des décisions à prendre concernant la fermeture, l'adaptation ou la création d'usines de tout type, le PRPGD de Normandie reste, en l'état, en déni complet de prise de décision.

La Région Normandie doit en effet statuer de façon beaucoup plus claire sur le sort des installations du territoire, ce qu'elle ne fait pas dans le projet de plan soit par un prétendu manque de données auquel nous ne croyons pas, soit face à l'ampleur du travail qui s'ouvre derrière de telles décisions.

La partie dite « programmatique » est pourtant celle qui a une vraie valeur juridique pour les décisions de terrain prises ultérieurement.

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets est assez manifeste sur ce point puisqu'il dispose :

« D'une planification de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de gestion des déchets mentionnés au chapitre 3 du présent rapport, ainsi que leur calendrier. Le plan mentionne notamment les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer afin d'atteindre ces objectifs et de gérer l'ensemble de déchets pris en compte, dans le respect des limites mentionnées à l'article R. 541-17 et en cohérence avec les principes de proximité et d'autosuffisance, appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés (déchets non dangereux non inertes, déchets non dangereux inertes ou déchets dangereux) et adaptée aux bassins de vie. »

Nous rejoignons en cela l'Autorité environnementale qui recommande de la même façon dans son avis relatif à l'élaboration du PRPGD de Normandie, d'approfondir l'évaluation des impacts du PRPGD par une approche territorialisée et une analyse plus fine et qualitative selon les différents types de déchets, les modalités d'installation ou de valorisation.

### **Observation N° 40 : GRTgaz (Entreprise) Résumé du document joint à cette observation**

GRT gaz partage avec la Région l'importance de faire émerger et consolider une filière biodéchets méthanisation.

C'est pourquoi GRTgaz propose de prendre part à :

- Un dispositif régional global d'animation des acteurs de la filière biométhane agricole associant la Région, l'ADEME, les services de l'État, les opérateurs de réseaux, les syndicats d'énergie, la chambre d'agriculture,... Parmi les sujets à développer collectivement : mobilisation des potentiels d'origine agricole, communication et acceptabilité des projets.

- L'action collective en matière de communication sur la filière méthanisation : la réussite de la filière nécessite la mise en œuvre d'actions de communication et de pédagogie, de mobilisation des porteurs de projets, des élus locaux, des citoyens, pour appréhender l'ensemble des problématiques associées au développement de la filière.

- Un déploiement efficient du tri des biodéchets. GRTgaz peut participer à l'élaboration d'un schéma d'implantation de méthaniseurs de biodéchets ou de dispositifs de cométhanisation, en partenariat avec les acteurs des déchets, en particuliers les syndicats de traitement des déchets.

• La définition, avec les parties prenantes du territoire, d'un cadre donnant de la visibilité à la filière sur les capacités d'injection de gaz renouvelable.

La gazéification est une filière de revalorisation énergétique émergente, dont le développement pourrait être soutenu dans le cadre d'un document de planification tel que le PRPGD. Pour accélérer son développement.

#### **Observation N° 41 : Nathalie VILLERMET CREPAN (Association)**

Ce plan va globalement dans le bon sens. Certaines mesures présentées sont de réelles avancées pour notre région. Un des enjeux sera la mise en œuvre effective de ce plan et des moyens qui y seront dédiés.

Le Crepan demande :

- Des moyens pour mettre en œuvre le plan
- Des moyens pour la tarification incitative et la séparation à la source des biodéchets
- Pas d'augmentation de traitement thermique et remplacement de l'incinération par de la combustion à haute performance énergétique
- Des objectifs en phase avec la Directive Économie Circulaire
- Des études pour anticiper le transport de déchets de demain : ferroviaire et fluvial

#### **Observation N° 43 : Jean CALVE (Particulier)**

Belle application sur le papier à l'échelle régionale de la LTECV...à voir si les actions suivent pour atteindre des objectifs ambitieux. La volonté est là. C'est un bon début. Félicitations.

Pour ma part, je m'interroge en parcourant respectivement les chapitres 5.2.9.1 (page 105) "Les installations de stockage des déchets non dangereux " et 6.1 "Recensement des projets d'installation de gestion de déchets pour lesquels une demande d'autorisation d'exploiter, une demande d'enregistrement ou une déclaration a été déposée en Préfecture (page 111)".sur le décalage entre les déchets réceptionnés en 2015 par ETARES (105 135 tonnes) et le projet d'extension de l'ISDND à Gonfreville-l'Orcher par ETARES, à hauteur de 160 000 t/an pour une durée de 21 ans d'exploitation supplémentaires, à compter de 2019 ».

Comment les services de la Préfecture et de la DREAL Normandie justifient ce tel écart ? Le projet à 160 000 est-il réellement justifié par un quelconque gisement (sauf erreur de ma part, l'acteur privé cité atteint difficilement les 100 000 tonnes/an. Les projets d'extension ne sont-ils pas censés être cohérents vis-à-vis d'un besoin actuel ?

À quoi correspondent les 60 000 tonnes supplémentaires ? Les capacités demandées répondent-ils à un besoin non actuel ? Je ne pense pas...

Approche loin d'être pertinente avec les objectifs de réduction de -50% en 2025 prônés par la LTECV et le PRPGD normand.

Vous l'aurez compris, j'attends de la part des services de l'état une certaine vigilance sur ce dossier.

#### **Observation N° 44 : Yves JAMBU (Particulier)**

Amont : producteurs, industriels, distributeurs = information claire des produits, rebuts,...  
Aval : consommateurs = idem + info précise concrète sur élimination des déchets.

Quels circuits ...jusqu'au bout du bout ! Les solutions de proximité pour recyclage, ressourcerie, autres solutions, où, comment ça marche ?, économie circulaire c'est quoi, les REP idem c'est quoi ?

Les responsabilités : ville, agglos; départements; régions, etc...

Les résultats sous forme de bilan au moins annuels, accessibilité de l'info, combien ça coûte, à qui, les financements,...

#### **Observation N° 45 : Pierre DENUDT IKOS ENVIRONNEMENT (Entreprise)**

En tant que gestionnaire majeur de déchets du département de Seine-Maritime, et plus régionalement depuis notre acquisition par le Groupe Paprec leader du recyclage et place forte de

l'économie circulaire en France, nous vous devions un retour sur le PRPGD, dans le but d'atteindre ensemble, les objectifs ambitieux dudit plan. Outre une approche générale, nous tenions également à apporter quelques correctifs sur certains chiffres inhérents à nos installations.

Dans ce sens, je vous prie de trouver dans les chapitres infra les remarques d'IKOS ENVIRONNEMENT/VI ENVIRONNEMENT :

1°) IKOS ENVIRONNEMENT exploite une unité de méthanisation « CAPIK » implantée au sein du Centre de Valorisation de Déchets du Bois de Tous Vents sis à Fresnoy-Folny et Londinières. La capacité annuelle est de 36 000 tonnes/an. Via une volonté affichée depuis 2010, IKOS ENVIRONNEMENT souhaite conserver faire perdurer et développer sa position à part entière dans la production de biogaz issu de déchets organiques, d'énergies renouvelables et d'amendements organiques de qualité (digestats) in extenso.

Ainsi, et eu égard au contexte susmentionné, IKOS ENVIRONNEMENT attache énormément d'importance aux définitions du glossaire relatives au biogaz, et de manière plus générale aux valorisations énergétiques et organiques.

S'agissant du biogaz, la définition « Gaz produit par la dégradation en anaérobiose de la matière organique. Il comprend du méthane (55 à 60%), du gaz carbonique (40 à 45 %) et d'autres gaz à l'état de traces (notamment malodorants à base de soufre) » paraît, pour nous exploitant de méthaniseur, quelque peu réducteur. En effet, le biogaz issu de la méthanisation demeure peu ou prou indemne de « composés malodorants » de type H<sub>2</sub>S. En sus, les processus sont entièrement clos, ce qui exclut l'impact olfactifs desdites installations. Par voie de conséquence, IKOS ENVIRONNEMENT souhaite la révision de la définition du biogaz en excluant l'association biogaz/odeurs pour les installations de méthanisation, à fortiori avec l'objectif de développement de ces dernières.

Enfin, en complément des arguments précédents, IKOS ENVIRONNEMENT s'étonne également de l'absence de définition des termes « valorisation » et/ou « valorisation énergétique ».

2°) Au chapitre 3.2.3 « Organisation de la gestion des déchets dangereux (page 79) », IKOS ENVIRONNEMENT souhaite, à l'instar des installations référencées, être cité pour les installations de traitement de déchets de construction contenant de l'amiante « à Fresnoy-Folny/Londinières (76) - Centre de Valorisation de Déchets du Bois de Tous Vents exploité par IKOS ENVIRONNEMENT en lieu et place de « à FRESNOY FOLNY (76), exploité par le Centre de Valorisation de Déchets ».

3°) Au chapitre 5.2 « Les unités de gestion des déchets non dangereux (page 92) », IKOS ENVIRONNEMENT s'étonne de l'absence de référence aux installations de tri/regroupement/transfert de Déchets d'Activités Économiques. En effet, IKOS ENVIRONNEMENT et VI ENVIRONNEMENT (Darnétal, Saint-Léonard, Val de Saône) et plus généralement le groupe PAPREC (COVED, NCI,...) disposent de nombreuses installations de collecte et de recyclage de déchets non dangereux de collectivités et d'industriels de la région normande.

4°) Au chapitre 5.2.1.1 « Quais de transfert pour les ordures ménagères résiduelles (page 93) », IKOS ENVIRONNEMENT souhaite le référencement du centre de tri-transfert de Val de Saône (76) qui dispose d'un quai de transfert opérationnel et autorisé pour les OMR.

5°) Au chapitre 5.2.1.2 « Quais de transfert utilisés pour les recyclables ménagers issus de collecte sélective (page 94), IKOS ENVIRONNEMENT/VI ENVIRONNEMENT souhaite le référencement du centre de tri de Val-de-Saône est également une installation de transfert pour OMR (rubrique 2716 Autorisation) actuellement opérationnelle.

6°) Au chapitre « 5.2.2 Plateformes de compostage » (Page 96), la capacité annuelle du Centre de Valorisation de Déchets du Bois de Tous Vents IKOS ENVIRONNEMENT (Fresnoy-Folny/Londinières) est indiquée à 36 500 tonnes/an. Suivant l'Arrêté Préfectoral du 17 août 2017, cette dernière est fixée à 30 000 tonnes/an.

7°) Au chapitre « 6.1 Recensement des projets d'installation de gestion de déchets pour lesquels une demande d'autorisation d'exploiter, une demande d'enregistrement ou une déclaration a été déposée en Préfecture (page 111) », IKOS ENVIRONNEMENT demande, sur la base de l'Arrêté

Préfectural du 17 août 2017, la révision suivante du chapitre relatif à IKOS ENVIRONNEMENT au regard d'erreurs et/ou de manques de précision sur les tonnages autorisés :

« Projet d'évolution des activités du site exploité par IKOS Environnement en Seine-Maritime : ce projet a abouti à la délivrance d'une autorisation par arrêté préfectoral du 17 août 2017 pour les activités suivantes, jusqu'en 2049 :

- Stockage de déchets non dangereux - ordures ménagères, déchets d'activités économiques, de terres non dangereuses... (185 000 t/an) ;
- Stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante : 10 000 t/an ;
- Stockage de déchets de plâtre : 5 000 t/an ;
- Stockage de déchets inertes : 85 000 t/an ;
- Unité de méthanisation par voie liquide : 36 000 t/an ;
- Co-compostage : 30 000 tonnes/an ;
- Biocentre : traitement biologique de terres et sables pollués dangereux : 6 000 t/an ;
- Biocentre : traitement biologique de terres et sables pollués non dangereux : 34 000 t/an ;
- Installation de transit de terres et sables pollués dangereux et non dangereux non compatibles avec un traitement biologique : 2 500 t/an ;
- Unité de traitement de lixiviats non dangereux in situ : 27 500 t/an ;
- Plateforme bois Énergie de 5 000 t/an ;
- Installation de transfert de déchets non dangereux (volume présent dans l'installation Supérieur à 1 000 m<sup>3</sup>) de 5 000t/an;
- Plateforme matériaux du BTP : surface de 8 500 m<sup>2</sup> »

#### **Observation N° 46 : Didier FAURE (Entreprise)**

Ciments Calcia, usine de Ranville

A la lecture du projet du Plan Régional de la Gestion des Déchets Normandie, il ressort quelques recommandations sur lesquelles je souhaiterais vous interpeller.

Ces dernières portent sur la thématique du stockage des déchets non dangereux. En effet, il est mentionné dans le présent document les termes suivants :

- Aucune nouvelle installation de stockage de DND
- Réduction de 30% des DND en stockage pour 2020 et 50% en 2025

En tant que directeur de la cimenterie de Ranville, je suis un acteur local de valorisation énergétique et matière de DND. Notre procédé évite les mises en décharge et autres enfouissements qui nuisent sur le long terme et de façon globale sur l'environnement.

Les stocks présents sur mon site sont des stocks transitoires de fonctionnement, aussi, dans l'intérêt général, je souhaiterais qu'ils ne soient donc pas concernés par ces futures prérogatives.

#### **Observation AN1 : François HUVE pour l'Association de défense de la Vallée du Gambon Registre des ANDELYS**

Il serait constructif que les rapports ou Compte-rendus des réunions d'élaboration du plan soient inclus au dossier d'enquête publique pour mesurer en particulier la prise en compte des propositions ou suggestions des associations d'environnement et de consommateurs.

**Question 11 :** *Quelles incitations la Région entend-elle mettre en place visant à réduire la production de déchets à la source ?*

**Question 12 :** *Quelles réponses la Région envisage-t-elle de donner aux observations de la société IKOS ENVIRONNEMENT (Observation N° 45) et comment compte-t-elle prendre en compte les valeurs correctives inhérentes à ses installations ?*

## DÉPÔTS SAUVAGES :

### **Observation N° 12 : Anonyme**

Comment se fait-il que des entreprises TP qui font également de l'agriculture (Eure) font des dépôts sauvages, en les brûlant au vu et à l'insu des habitants, et ne fréquentent pas les déchèteries car ils ne veulent pas payer. C'est par eux qu'il faut commencer à éduquer et non le particulier qui s'exécute.

### **Observation N° 23 : Claire BENOIT (Particulier)**

Rendre obligatoire le tri dans les entreprises et dans les magasins, et faire des contrôles pour vérifier la mise en application..

- Sanctionner comme en Belgique les citoyens qui ne trient pas. J'ai moi-même un 47 m2 et je trie.
- Sanctionner ceux qui jettent leur déchets sur la voie publique
- Mettre plus de poubelles à disposition
- Informer les citoyens dès leur plus jeune âge au fait que laisser ces déchets par terre ne provoque pas de l'emploi mais pollue.
- S'occuper de la décharge de Dollemard pour que les déchets ne se déversent plus dans la Manche.

### **Observation N° 25 : Max DEGUY (Particulier)**

De plus en plus de dépôts sauvages d'entreprises et de particuliers fleurissent dans nos campagnes ou banlieues.

Le prix de la tonne de déchets étant devenu si exorbitant que celui qui jouait le jeu avant ne le fait plus.

La part belle étant faite aux professionnels avec une matière impeccablement triée que dire des montants demandés? Qui fixe le prix de la tonne de chaque matière ?

Des caméras installées pour stopper la moindre récupération du particulier et du personnel.(ambiance! )

Je trouve très inquiétant pour notre écologie et notre bien être à tous l'appétit de certains professionnels et de directions de centre de tri ainsi que certains décideurs politiques.

Encourager la gratuité des déchetteries c'est nous rendre service et nous ferons des économies sur le nettoyage des décharges sauvages.

**Question 13 :** *Quelles mesures volontaristes le PRPGD propose-t-il pour tendre vers la disparition des décharges sauvages ?*

## ECONOMIE CIRCULAIRE :

### **Observation N° 20 : Anonyme**

- taxer les grandes enseignes sur les emballages.
- faire des campagnes de prévention dans les entreprises et écoles
- utiliser l'énergie des déchets pour chauffer ou éclairer
- décharges publiques : caméras vidéos et sanctions financières
- retour à l'expéditeur
- meilleure gestion du recyclage pour qu'il soit fait à 100%
- proposer les matériaux recyclés moins cher pour les Normands.

### **Observation N° 21 : Djamila HARIR (Particulier)**

Trouver des solutions ou les mettre en œuvre si elles existent déjà, pour recycler les déchets pour produire de l'énergie et peut-être permettre à des communes de devenir autonomes, ce qui leur permettrait soit de réaliser des économies soit de financer les services auprès de la population.

Juste un exemple, création de postes, valorisation des déchets, autonomes énergétique, lien social. Travailler avec les écoles, collèges, lycée, institutions : il faut au moins le temps d'une génération pour changer les mentalités, les habitudes de vie en passant par l'éducation

#### **Observation N° 27 : Michel DUBOIS (Particulier)**

Les problématiques que l'économie circulaire ne se limitent pas au recyclage ou à un meilleur recyclage, ou à quelques aménagements techniques.

Pour tempérer les puissantes logiques linéaires à l'œuvre dans notre société, il faut passer par des rencontres et faire en sorte que des dynamiques citoyennes et entrepreneuriales soient clairement recherchées.

Si des composants sociaux ne sont pas associés aux démarches qui promeuvent la prise en compte du cycle de vie, si elles ne sont pas collaboratives et si ne cherchent pas prioritairement à intégrer la jeune génération, cela ne marchera pas.

Pour ça, il faut créer des situations propices de proximité où des catégories d'acteurs qui sont couplés entre eux (ils partagent une langue, une ville, une identité ...), vont penser autrement des ressources, des matières, des objets, des produits, des déchets et remettre en question les identités sociales, environnementales, économiques, psychologiques de ces objets.

Le tout est de susciter des situations propices où les acteurs en situation naturelle vont être amenés à revaloriser l'échange, à concevoir comme naturel de partager l'économie de l'énergie, à troquer des savoirs, à collaborer pour créer une activité économique à laquelle ils vont donner du sens.

Pour y parvenir, il faut privilégier des ateliers au cœur de nos territoires pour évoquer et convoquer nos « mines urbaines et rurales », c'est à dire les coproduits de notre propre fonctionnement au sens large (citoyens, collectivités, entreprises...). C'est par ce biais que l'on peut faire changer les choses, pour au sein d'une communauté montrer que l'appropriation d'une logique circulaire peut avoir des résultats sur l'emploi, les solidarités, l'émergence de nouveaux services, l'émergence de nouveaux métiers, et obtenir des résultats tangibles sur l'économie de matières.

**Question 14 :** *Comment le PRPGD peut-il concrètement aider à stimuler la recherche et l'innovation nécessaire au développement de nouvelles filières de recyclage ?*

#### **Avis de l'autorité environnementale :**

Le mémoire en réponse adressé par le conseil régional ne répond pas complètement et, parfois, pas du tout, à certaines des observations présentées par la Mrae. Il en est ainsi pour :

-> la suggestion « d'organiser une démarche complémentaire d'acquisition de la connaissance et de la gestion de l'impact environnemental des déchets » en particulier s'agissant du « traitement des macro-déchets littoraux et marins » et des « déchets traités en cimenteries et carrières ».

-> la demande d'appliquer la démarche d'évitement à l'ensemble des impacts observés dans le rapport d'évaluation environnementale.

-> la suggestion de révision du dispositif de suivi « afin qu'il soit conçu comme un dispositif unique permettant d'évaluer la mise en oeuvre du PRPGD tant au regard des objectifs fixés que de ses incidences sur l'environnement ».

-> le souhait d'approfondissement de l'état des lieux initial » notamment en ce qui concerne les sols et sous-sols, la mer et le littoral ou encore l'eau ».

-> la demande « d'intégrer davantage l'analyse des risques sanitaires à la définition des objectifs et orientations du plan. »

**Question 15 :** *Pouvez-vous vous engager à enrichir le rapport sur l'ensemble de ces points avant son adoption finale ?*

## Avis formulés par les PPA :

Parmi les organismes consultés en application de l'article R541-22 du code de l'environnement, certains ont émis des réserves ou formulé des observations qui peuvent conditionner leur pleine adhésion au plan ou, à tout le moins, méritent un examen et des réponses. Ainsi :

- *la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie* émet des réserves quant aux orientations dans le domaine de la prévention et de la gestion des biodéchets estimant notamment qu'à son échelle la mise en œuvre d'outils de traitement de ce type de déchets ne se justifie pas.

- *la communauté urbaine de Caen la Mer* exprime deux réserves, l'une concernant l'objectif de réduction des déchets verts jugé trop ambitieux, l'autre relative à l'interdiction d'ouverture de nouveaux centres de stockage (risque d'augmentation « significative » du coût de gestion des déchets). Cette collectivité regrette par ailleurs l'absence d'évaluation économique des actions retenues, l'insuffisante prise en compte de spécificités régionales (utilisation inadaptée de la méthode dite « MEDECOM » ou existence de déchets particuliers comme les algues et les coquillages) ainsi que celle de référence au rôle potentiel des grandes surfaces commerciales pour la reprise des déchets des produits mis sur le marché par ces entreprises.

- *le syndicat mixte intercommunal des surplus ménagers du Bessin (Collectéa)* émet une réserve argumentée (coûts supplémentaires pour l'utilisateur, formule inadaptée à son territoire, frais engendrés par la mise en œuvre du dispositif) à propos de la tarification incitative.

- *le Setom (syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères) de l'Eure* demande que soit confirmée à l'horizon 2027 « la pérennisation d'un seul centre de tri dans le département de l'Eure en capacité d'accueillir les plastiques issus de l'extension des consignes de tri ».

- *Le Seroc (syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados)* s'est abstenu pour les motifs suivants : collecte des biodéchets non adaptée au territoire du Seroc ; absence de l'inscription des projets des collectivités et en particulier du projet de l'unité de traitement et de valorisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) ; absence de prise en compte de la filière des combustibles solides de récupération en tant que filière de valorisation des OMR et des déchets de déchèterie.

- *la communauté urbaine d'Alençon* souligne :

-> la nécessité d'une harmonisation entre le PRPGD de la Normandie et celui de la région Pays de Loire dans la mesure où une partie du territoire de la communauté urbaine est située dans cette dernière.

-> l'absence de dispositions concernant le traitement des pneus et des bouteilles de gaz usagés.

-> le manque de clarté du chapitre consacré à l'économie circulaire.

-> la nécessité d'une prise en compte explicite de l'activité de diverses structures impliquées dans les problématiques relatives aux déchets (clubs, réseaux, associations...).

-> le besoin de précisions quant aux moyens financiers que la région entend mobiliser pour accompagner la mise en œuvre du PRPGD.

- *la métropole Rouen Normandie* énumère un certain nombre de réflexions nécessitant un travail complémentaire :

-> soutien concret de la région à la réduction des déchets végétaux.

-> scepticisme quant à la fixation d'un objectif contraignant de collecte à la source pour les biodéchets.

-> réserves, notamment s'agissant des milieux urbains denses, à propos de la tarification incitative.

-> réserves sur les objectifs concernant la création de « nouvelles unités traditionnelles » en matière de traitement.

-> approfondissement de la réflexion sur l'économie circulaire dont « les modèles économiques restent fragiles ».

-> harmonisation au niveau régional de la gestion du risque pour la collecte de déchets amiantés.  
-> organiser la vigilance sur les pratiques d'opérateurs privés dans plusieurs domaines traités par le PRPGD.

**Question 16 :** *Quelles réponses apportez-vous à chacune de ces observations ou réserves ?*

*Le Smitvad (syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets du Pays de Caux) comme le Sygom (syndicat de gestion des ordures ménagères – Nord et Est du département de l'Eure) demandent des corrections ou des compléments pour certains aspects du contenu du plan.*

**Question 17 :** *Envisagez-vous de procéder aux rectifications suggérées par le Smitvad et le Sygom dans la rédaction définitive du PRPGD ?*

**Questions de la commission d'enquête :**

**Question 18 :** *La mise en œuvre effective du plan suppose de mobiliser des moyens pour permettre aux collectivités gestionnaires d'atteindre ses objectifs. Quelle enveloppe budgétaire est-il prévu d'allouer à cet effet, par la région, sur la durée du PRPGD ?*

**Question 19 :** *Si le PRPGD est adopté, quelles initiatives entendez-vous prendre pour informer le public de son contenu puis des étapes de sa réalisation ?*

Procès-verbal remis et commenté à Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE 12e Vice-Président en charge de l'environnement, représentant le Conseil Régional de Normandie.

Fait le 9 juillet 2018

Pierre MICHEL  
*Président de la Commission d'enquête*

Pierre GUINOT-DELERY

Jacques ATOUCHE

Odile MORON

Natacha LECOCCQ